



Mission pour
l'Interdisciplinarité

Défi ISOTOP - AAP 2018

Utilisés depuis des décennies, soit à travers leurs variations naturelles, soit à travers le recours à des molécules marquées, les isotopes stables ou radioactifs ont permis des sauts de connaissances importants dans de nombreux champs disciplinaires. Cela concerne par exemple l'astronomie, la planétologie, la géologie, la chimie, la physique nucléaire, la biologie et la médecine. Les isotopes ont également révolutionné certaines disciplines en apportant une dimension explicative et mécanistique jusque-là inaccessible par des approches mono-disciplinaires. C'est le cas en archéologie, en écologie, en physiologie, en médecine légale, etc. Ces découvertes sont indissociables des développements instrumentaux récents et en cours (spectrométrie de masse classique et de dernière génération, nouveaux couplages, méthodes de séparations chimiques, etc.) qui ont permis une révolution à la fois au niveau des enrichissements mesurables, des atomes d'intérêts (*bulk*, isotopes conventionnels et non conventionnels, isotopes radioactifs) et des molécules étudiées (*compound specific analysis*) ou de l'imagerie.

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir des recherches interdisciplinaires faisant appel aux isotopes stables ou radioactifs spécifiquement dédiées à l'étude de processus biotiques comme abiotiques. Plusieurs axes sont retenus :

- l'élucidation des processus de fractionnements isotopiques,
- les nouveaux champs d'application des isotopes stables conventionnels et non conventionnels et des isotopes radioactifs,
- les validations de nouvelles techniques de séparations chimiques et/ou de nouveaux instruments de mesure des enrichissements isotopiques ou de détection,
- le développement et l'amélioration des modèles mathématiques pour interpréter les données isotopiques (modèle bayésien, Rayleigh, etc.) et les processus associés.

Critères d'éligibilité

- Le porteur du projet doit être **un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire appartenant à une unité du CNRS.**
- La demande budgétaire ne doit pas excéder **30 k€**. Elle ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet** ; les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte. Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé. À titre exceptionnel, une gratification de stage (3 à 6 mois, montant mensuel 546,01 €) pourra être accordée.
- L'**accord du directeur d'unité** du porteur est requis.
- L'**interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2018 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires.
- Le stagiaire éventuel est recruté par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. Les crédits correspondant étant directement notifiés à la DR, il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique.
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget de la Mission pour l'Interdisciplinarité.

Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour l'Interdisciplinarité du CNRS. Bien que le détail des expertises ne soit pas communiqué aux candidats après la réunion d'arbitrage, un retour pourra être obtenu auprès du responsable scientifique de l'action.

Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2018. Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution au début de l'année 2019, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2018.

Calendrier prévisionnel

11 janvier 2018 : ouverture de l'AAP
13 février 2018 : clôture des candidatures
Février 2018 : évaluation des projets scientifiques
Fin mars 2018 : arbitrage et informations aux candidats
Avril 2018 : notifications des lauréats

Pour déposer une candidature

Le porteur du projet doit déposer sa candidature sur l'application [SIGAP](#) :

- Sélectionner l'appel à projets « **ISOTOP – AAP 2018** »,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne,
- Joindre le formulaire de candidature complété et signé par le directeur d'unité (le document ne doit pas excéder 8 pages et être en format PDF). Le formulaire de candidature est disponible [sur le site de la MI](#).

Date limite de dépôt des candidatures : 13 février 2018 à midi.

Contacts : [Eric Humler](#) (responsable scientifique du défi) et [Mission pour l'Interdisciplinarité](#)